

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 19 décembre 2024

Le Parlement veut des conditions financières stables pour les familles paysannes

Le Conseil national entend maintenir le crédit-cadre agricole 2026-2029 dans une large mesure au même niveau que celui de la période en cours. Il rejette ainsi la proposition du Conseil fédéral, qui entendait faire des économies sur le dos de l'agriculture. Le budget 2025 devrait lui aussi rester au même niveau qu'en 2024. L'Union suisse des paysans salue ces décisions qui tiennent compte de la situation économique des familles paysannes.

Le Conseil fédéral voulait assainir ses finances en réduisant d'environ 230 millions de francs le crédit-cadre agricole 2026-2029. Lors de la consultation déjà, pratiquement tous les cantons, tous les partis et toutes les organisations agricoles s'étaient opposés à ces coupes. Rassemblé à l'occasion de la session d'hiver, le Conseil national a décidé de maintenir le crédit-cadre agricole dans une large mesure au même niveau que celui de la période 2022-2025. Il entend ne pas toucher aux fonds alloués aux paiements directs, ni même à ceux destinés à la production et à la promotion des ventes. Pour l'Union suisse des paysans (USP), cette décision est un vrai soulagement. En matière des bases de production, un complément de 130 millions de francs pour les mesures d'amélioration structurelle est prévu sur quatre ans. La Chambre basse améliorerait ainsi la force d'innovation et d'adaptation de l'agriculture indigène. À présent, le dossier part au Conseil des États.

Lors de la session d'hiver, le Parlement a aussi adopté le budget 2025. Les deux Chambres ont approuvé un budget agricole en grande partie similaire à celui de 2024, rejetant ainsi les mesures d'économies de près de 50 millions de francs proposées par le Conseil fédéral. Tant la Chambre du peuple que la Chambre des cantons ont aussi accordé un crédit de 10 millions de francs pour le vaccin contre la maladie de la langue bleue, laquelle s'est répandue dans le courant de l'année et a conduit à des pertes importantes dans le cheptel ovin et en partie bovin. Cette décision est importante pour atténuer les pertes économiques des familles paysannes et prévenir la souffrance animale.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, directeur adjoint de l'USP, tél. 079 280 69 66

www.sbv-usp.ch